

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le treizième (13^e) jour du mois d'août 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Claude Poulin, Marc-André Jean (19h03) et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Vincent Dufour et Antonin Tremblay.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 12-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-08-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2012

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-08-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 159

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 159, fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité de Saint-Siméon de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-08-04 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 160

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 160, autorisant les usages « habitations en rangée, multifamiliales et collectives (classes Hc et Hd) » dans la zone 09-H.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-08-05
ATTENDU

DÉROGATION MINEURE 12-03

la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 13 juillet 2012;

POUR CE
MOTIF

sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 12-03, au propriétaire des lots 38-11-P et 38-12-P, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 4997 70 2015), relativement au changement d'usage d'un bâtiment. Ladite demande portant sur les points suivants :

- réputer conforme une marge de recul arrière de 6,4 mètres, alors que l'article 4.1 (grille des spécifications) du Règlement de zonage N° 244, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, prescrit que celle-ci doit être de 10,0 mètres;
- réputer conforme une largeur de terrain sur la ligne avant de 24,07 mètres, alors que l'article 4.3.2, du Règlement de lotissement N° 245, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, prescrit que celle-ci doit être de 50,0 mètres;
- réputer conforme une superficie de terrain d'environ 3 475,0 mètres carrés, alors que l'article 4.3.2 du Règlement de lotissement N° 245, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, prescrit que celle-ci doit être de 4 000,0 mètres carrés.

Rés # 12-08-06

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL (MATRICULE 4996-95-6931)

ATTENDU

la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 13 juillet 2012;

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 143 chemin Mc Laren (matricule 4996-95-6931) ;

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 12-08-07 RATIFIER LE CONTRAT ACCORDÉ À LA FIRME CIMA POUR RÉALISER LES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX D'INGÉNIERIE DANS LE PROJET DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le contrat accordé à la firme *CIMA*, relativement à la réalisation des plans et devis pour effectuer des travaux d'ingénierie en mécanique et en électricité pour améliorer la qualité de l'air et installer des appareils de climatisation du futur centre de conditionnement physique. La proposition de la susdite firme s'élève à 11 500 \$ (plus taxes).

Rés # 12-08-08 MANDAT À NOS PROCUREURS RELATIVEMENT À UNE REQUÊTE EN EXPLUSION

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater nos procureurs pour préparer une *requête en expulsion* pour l'occupant de la propriété sise au 165 rue Saint-Ernest. Que la directrice générale, madame Sylvie Foster, est autorisée à signer tous documents relativement à ladite requête.

Rés # 12-08-09 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ AVEC L'ENTREPRISE CONSTRUCTION DU MONDE

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de signer une entente de confidentialité avec l'entreprise *Construction du monde, Coopérative de solidarité*, relativement aux deux (2) projets de développement résidentiels qui désirent faire appel à leurs services.

Rés # 12-08-10 SERVICES D'INTERNET HAUTE VITESSE AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la proposition de l'entreprise *Équipements GMM inc.*, datée du 30 juillet 2012, relativement à l'amélioration du service « Internet haute vitesse » au camping municipal. Les travaux nécessaires aux susdites améliorations sont de l'ordre de 1 425 \$ (plus taxes).

Rés # 12-08-11 ÉCLAIRAGE D'UNE ENSEIGNE D'IDENTIFICATION DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux travaux d'éclairage de l'enseigne d'identification de notre municipalité située à l'intersection des rues du Festival et Saint-Laurent (138). Les travaux d'installation seront effectués par l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit M. Marc Lapointe, pour une somme de 1 075 \$ (plus taxes).

Rés # 12-08-12 MODIFIER RÉSOLUTION # 11-12-15 : DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution # 11-12-15 afin de reporter la séance ordinaire du mardi 4 septembre au mercredi 5 septembre 2012, et ce, afin de ne pas entraver les activités de l'élection provinciale du 4 septembre.

Qu'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le conseil, sur notre site Web et sur notre Facebook.

Rés # 12-08-13 RATIFIER L'AVIS D'INTERDICTION D'ARROSER ÉMIS LE 1^{er} AOÛT 2012

CONSIDÉRANT l'article 4.5.1, régissant l'utilisation de l'eau en cas de pénurie, du règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, portant le numéro 114;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'avis d'interdiction d'arroser les pelouses et de laver les véhicules, émis le 1^{er} août 2012 et levé le 13 août 2012.

Rés # 12-08-14 AGRANDISSEMENT D'UN STATIONNEMENT DANS LE PARC MUNICIPAL DE LA BAIE-DES-ROCHERS

Après avoir demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit « *Morneau & Tremblay* » pour procéder à l'amélioration du stationnement situé sur le plateau en haut du quai de Baie-des-Rochers, pour la somme de 2 500 \$ (plus taxes).

Rés # 12-08-15 HYDRO-QUÉBEC / ARROSAGE DES LIGNES DE TRANSPORT AVEC DES « PHYTOCIDES »

Aux fins de protéger la flore et la faune de notre territoire, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser Hydro-Québec que la Municipalité de Saint-Siméon ne souhaite pas que les travaux de maîtrise de la végétation dans l'emprise de la Ligne de transport à 735 KV (numéro 7007), traversant son territoire soit effectuée avec des *phytocides* mais bien **seulement avec de la coupe mécanique**.

Rés # 12-08-16 PARTAGE DES PROFITS DES SOIRÉES D'AMATEURS

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de partager les profits réalisés lors des "soirées d'amateurs" (1 697 \$) ayant eu lieu les 11 et 12 mai 2012, entre les organismes suivants :

- | | | |
|--------------------------|---------------------------------------------------------|-----------|
| <input type="checkbox"/> | Le Camp de jour | 565,67 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Le Service de garde " Les Petites Mouettes " | 565,67 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Les Chevaliers de Colomb, pour le brunch de l'Halloween | 565,67 \$ |

Rés # 12-08-17

**QUAI DE PORT-AU-PERSIL / PAIEMENT DU DÉCOMPTE FINAL
NUMÉRO 5 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT

la recommandation de notre surveillant de chantier ;

À CES CAUSES,

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder au paiement du décompte final # 5, représentant la retenue de 10% du contrat total, relativement aux travaux de restauration du quai de Port-au-Persil, à l'entreprise *Simon Thivierge & Fils inc.*, soit une somme de 140 442,38 \$ (taxes incluses).

Le versement de cette somme est conditionnel à la production, par le susdit entrepreneur, d'un cautionnement d'une durée de deux (2) ans, représentant le même montant.

La somme totale des travaux de restauration du quai de Port-au-Persil, versée à l'entreprise *Simon Thivierge & Fils inc.*, sera donc de 1 246 769,40 \$ (taxes incluses), comprenant aussi les travaux en « extra », soit le cassage du roc qui n'étaient pas prévus (14 007,65 \$), alors que le contrat initial se chiffrait à 1 744 791,35 \$ (taxes incluses).

Rés # 12-08-18

**RÉFECTION DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL / PAIEMENT
DU DÉCOMPTE FINAL ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES
TRAVAUX**

CONSIDÉRANT

la recommandation de notre surveillant de chantier ;

À CES CAUSES,

sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder au paiement du décompte final, représentant la retenue de 10% du contrat total, relativement aux travaux de restauration du chemin de Port-au-Persil, à l'entreprise *Simon Thivierge & Fils inc.*, soit une somme de 23 601,81 \$ (taxes incluses).

Le versement de cette somme est conditionnel à la production, par le susdit entrepreneur, d'un cautionnement d'une durée de deux (2) ans, représentant le même montant.

La somme totale des travaux de restauration du chemin de Port-au-Persil, versée à l'entreprise *Simon Thivierge & Fils inc.*, sera donc de 242 789,24 \$ (taxes incluses), alors que le contrat initial se chiffrait à 266 949,86 \$ (taxes incluses).

Rés # 12-08-19

**CORRECTION AU COMPTE DE TAXES LOCATIF DU
MATRICULE 5098 66 4679**

CONSIDÉRANT

qu'il s'est produit une erreur lors de la transmission des données au notaire, relativement à la vente de l'immeuble portant le matricule 5098 66 4679 ;

CONSIDÉRANT

que les instances municipales ont omis d'intégrer le montant dû pour les taxes locatives dudit immeuble et que les intérêts ont continué à s'accumuler sur le susdit compte ;

CONSIDÉRANT que le montant total du compte de taxes locatif s'élevait, en date du 14 décembre 2011, à 1 728,10 \$;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le règlement proposé par l'ancien propriétaire, soit 1 500 \$ et effectuer une note de crédit de 228,10 \$ sur le susdit compte.

Rés # 12-08-20 PAIEMENT DE LA FACTURE DE M. BENOIT CAOUCETTE
Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture « 355466 », en y retranchant la note de crédit « 355492 », au montant de 500 \$, produite par M. Benoit Caouette et/ou Multi-Sports Mékinac, pour les services reliés au projet d'assainissement des eaux usées des résidences isolées. Le paiement final sera donc de 521,05 \$.

Rés # 12-08-21 INSTALLATION D'UNE CELLULE MICRO-ONDE INTERNET SUR LE CLOCHER DE LA CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie *Xit Télécom inc.* à procéder à l'installation d'une « cellule micro-onde Internet » sur le clocher de la Chapelle de Baie-des-Rochers, le tout selon la proposition de M. Jean-Pierre Beaumier, dans son courriel du 6 août 2012.

Rés # 12-08-22 CONTAINER DE RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX À L'ENTRÉE DU CHEMIN DU LAC PORT-AUX-QUILLES

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Dave Savard à installer un container de récupération des métaux à l'entrée du chemin du lac Port-aux-Quilles, en autant qu'il aura l'autorisation du propriétaire du terrain. La couleur du susdit container devra cadrer le plus possible avec l'environnement.

Rés # 12-08-23 INAUGURATION DE L'HÔTEL LA FERME

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à assister à l'inauguration de l'*Hôtel La Ferme du Massif de Charlevoix*, qui aura lieu le 20 septembre 2012.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 12-08-24 FINALE DES JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2012

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser nos félicitations à M. Jean-Samuel Tremblay, athlète de notre municipalité pratiquant le volleyball, et représentant la région de la Capitale-Nationale, pour sa participation à la 47^e Finale des jeux du Québec été 2012, qui se sont déroulés du 26 juillet au 3 août à Shawinigan.

**Rés # 12-08-25 REMBOURSEMENT FRAIS RELIÉS AU REMPLACEMENT
D'UNE BORNE-FONTAINE À BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser, sur présentation d'une facture, à Mme Marilyn Morneau, de Baie-des-Rochers, les frais reliés au remplacement de bavettes de bébé, rendues inutilisables suite à un bris d'un tuyau lors du remplacement d'une borne-fontaine dans le secteur.

Rés#12-08-26 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Imprimerie Limoilou inc., renouvellement publicité dans le Feuillet Paroissial | 124,17 \$ |
| - Camping Québec, cotisation 2012-2013 | 389,66 \$ |
| - CIHO-FM Charlevoix, adhésion 2011-2012 | 70,00 \$ |

Rés # 12-08-27 COMPTES

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- | | |
|---------------------------------------------|----------------------|
| - Comptes (C1210211 à C1210307 et I1200007) | 366 227,01 \$ |
| - Salaires et rémunérations des élus | 64 758,27 \$ |
| TOTAL | 430 985,28 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Réactivation du dossier *Étude Tourisme Saint-Siméon* dans le cadre du programme « EPRT ».
- **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC**
Prolongation du dossier « bail à des fins communautaires avec TerOVie », jusqu'au 1^{er} juin 2013.
- **CAMPING QUÉBEC**
Mémo sur la sécurité dans les bains publics.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
 - o Camp Arthur-Savard .
 - o Entrée en vigueur du Règlement numéro 221-02-12.

- **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**

Refus de nous fournir une aide financière pour le projet de resurfaçage du terrain de tennis et de la patinoire.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 46 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 12-08-28 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 46.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint